



# Demande de permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes

par un particulier pour lui-même

(Article R 421-1-1 du Code de l'urbanisme)

## Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.

## cadre réservé à la mairie du lieu de construction

**P C**             
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le                      Cachet de la mairie et signature du receveur

## 1 - Identité du (ou des) demandeur(s) indiquez vos nom(s) et prénom(s) et adresse(s) complète(s)

Informations facultatives : téléphone, télécopie, adresse électronique...

## 2 - Terrain le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

### 2.1 - Sa localisation (adresse complète)

Code postal Commune

### 2.2 - Sa superficie totale (exprimée en m<sup>2</sup>)

### 2.3 - Ses références cadastrales, section(s) et numéro(s) (si vous les ignorez, contactez la mairie)

### 2.4 - Sa situation juridique ⚠ Important : ces informations sont facultatives mais il est dans votre intérêt de les fournir pour préciser vos droits à construire sur le terrain et permettre le calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme

2.4.1 Un certificat d'urbanisme a-t-il été délivré pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

si oui, précisez le numéro du certificat  et sa date

2.4.2 - Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

2.4.3 - Le terrain est-il situé dans une zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

2.4.4 - Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (association foncière urbaine autorisée) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si vous connaissez un nom, une date d'autorisation ou de décision et un numéro, indiquez-les :

## 3 - Conception du projet

Avez-vous eu recours à un(e) architecte ?

Oui  Non

Le recours à un(e) architecte est obligatoire si la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) de votre construction, après travaux, est supérieure à 170 m<sup>2</sup>.

Cachet de l'architecte

Signature de l'architecte

#### 4 - La nature des travaux envisagés

**Vous ne devez remplir qu'un seul cadre : 4.1, 4.2 ou 4.3, selon votre projet.**  
**Vous pouvez utiliser la «fiche d'aide pour le calcul des Surfaces Hors Oeuvre Brutes et Nettes (SHOB, SHON) des constructions» ci-jointe.**

##### 4.1 - Vous construisez une maison individuelle sur un terrain qui ne comporte aucun bâtiment

Indiquez la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) construite  m<sup>2</sup>

##### 4.2 - Vous construisez sur un terrain comportant déjà une maison individuelle (et éventuellement ses annexes) et aucune autre construction

Cochez la (ou les) case(s) correspondant à votre projet :

- agrandissement d'une maison et éventuellement de ses annexes
- construction d'une nouvelle maison sur le terrain
- aménagement pour l'habitation d'une partie de la maison ou de ses annexes (garage, grenier, cave...)
- construction d'une annexe, **précisez sa nature** (garage, piscine, abri de jardin...) : .....

Surfaces	existantes	supprimées ou démolies	restantes	créées	totales après travaux
Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB)					
Surface Hors Oeuvre Nette (SHON)					

##### 4.3 - Vous construisez sur un terrain comportant déjà un ou plusieurs bâtiments destinés à d'autres usages que l'habitation

Cochez la (ou les) case(s) correspondant à votre projet :

- agrandissement d'une maison et éventuellement de ses annexes
- construction d'une nouvelle maison sur le terrain
- aménagement pour l'habitation d'une partie de la maison ou de ses annexes (garage, grenier, cave...)
- construction d'une annexe, **précisez sa nature** (garage, piscine, abri de jardin...) : .....
- aménagement pour l'habitation d'une construction dont la destination actuelle n'est pas l'habitation

Indiquez dans les tableaux ci-dessous (habitation et autres destinations) les Surfaces Hors Oeuvre Brutes (SHOB) et les Surfaces Hors Oeuvre Nettes (SHON) existantes, démolies, créées ou transformées en habitation et les surfaces totales après travaux.

###### Habitation

Surfaces	existantes	supprimées ou démolies	restantes	créées	totales après travaux
Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB)					
Surface Hors Oeuvre Nette (SHON)					

###### Autres destinations, cochez la (ou les) destination(s) correspondant aux bâtiments existants sur le terrain

- Artisanat
- Exploitation agricole ou forestière
- Commerce
- Bureaux
- Entrepôt
- Industrie
- Hébergement hôtelier
- Services publics ou d'intérêt collectif

Surfaces	existantes	démolies ou transformées en habitation	totales après travaux
Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB)			
Surface Hors Oeuvre Nette (SHON)			

#### 5 - Précisions sur votre projet

Indiquez les matériaux et les coloris des façades, toitures, menuiseries et clôtures :

Si vous souhaitez apporter des précisions complémentaires sur votre projet, inscrivez-les ici :

## 6 - Informations complémentaires

Vous envisagez l'utilisation suivante : Résidence principale  Résidence secondaire  Location

Nombre de pièces principales créées \_\_\_\_\_

Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? oui  non

Bénéficiez-vous d'un prêt à taux zéro ministère du logement ? oui  non

## 7 - Cas particuliers

### 7.1 - Si votre terrain est issu d'une division de propriété

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie, effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division.

Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> et la superficie du terrain avant division \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
ou joignez à votre demande une copie de l'attestation .

### 7.2 - Si votre terrain est situé dans une commune où s'applique un plafond légal de densité

Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre \_\_\_\_\_ €

Pour bénéficier de ce cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1<sup>er</sup> avril 1976

ont été démolies : oui  non  si oui, indiquez ici la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) démolie \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

## 8 - Si vous n'êtes pas propriétaire du terrain

Indiquez les nom(s) et prénom(s), adresse complète du propriétaire, demandez-lui de signer ci-dessous ou joignez son autorisation à votre demande.

Nom(s) et prénom(s), adresse complète

Signature du propriétaire

## 9 - Mandataire

Si vous avez donné mandat à quelqu'un pour effectuer les démarches administratives en votre nom, indiquez ses nom(s) et prénom(s), adresse complète, demandez-lui de signer ci-dessous.

Nom(s) et prénom(s), adresse complète

Signature du mandataire

## 10 - Engagement du demandeur

Je soussigné(e), auteur(e) de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, conformément à l'article L. 421-3 du Code de l'urbanisme.

Je m'engage à respecter les règles générales de construction prévues par les articles L. 111-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L. 152-1 à L. 152-11 du Code de la construction et de l'habitation)<sup>(1)</sup>.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

Le \_\_\_\_\_

(1) Il vous appartient de vous assurer que votre architecte ou votre constructeur prend bien en compte ces règles.

Signature du demandeur

Votre demande établie en quatre exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu de construction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :